

## Rapport final de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil

et

### Projet de modification du règlement du Conseil communal

Au nom de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous proposer un projet de modification du règlement du Conseil communal, en référence à l'article 61, al 3 de notre règlement.

Lors de la séance du 21 novembre 2017, Ernest Corbaz, alors Président du conseil, relevait, je cite : « *L'ordre du jour des séances du Conseil communal étant de plus en plus chargé, la durée des séances ne cesse d'augmenter. Il souhaite revoir le mode de fonctionnement* ». Vous aviez voté à l'unanimité la création d'une commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil. Celle-ci a été nommée en février 2018. Pour mémoire, elle est composée de Mme Fabienne Guignard, MM. Martin Chevallaz, Erich Dürst, Alexandre Meier, Michel Perret, Enzo Santacroce, Mazyar Yosefi et Jean-Pierre Michaud, président rapporteur. Elle s'est réunie au final à 24 reprises.

Dans un premier temps, la commission s'est donné les moyens de recueillir les éléments qui posent problème dans le fonctionnement du Conseil. Pour se faire, nous avons consulté et recueilli par écrit les points de vue de tous les conseillers-ères communaux et de la Municipalité. Par ailleurs, nous avons reçu Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale, ainsi que le Président du conseil, Monsieur Yann Glayre, qui ont pu partager leur regard sur ces questions. Nous avons également entendu Mme Fabienne Gheza, Secrétaire du conseil.

De nombreux avis, souvent convergents, nous ont été transmis et nous remercions leurs auteurs. La commission s'est chargé de les répertorier par thème. Elle a sélectionné les problématiques selon le degré de priorité perçu par le GT en tenant compte à la fois de leur importance et de la faisabilité d'interventions. Les autres propositions de problématiques, considérées comme hors mandat du GT, ont été conservées pour mémoire et mises à disposition du Bureau.

#### A. Synthèse des problématiques principales

1. Les ordres du jour sont trop chargés. Cela nuit à des débats sereins et approfondis. Il n'y a pas assez de séances.
2. La gestion efficiente du traitement des initiatives des conseillers, de leur dépôt à leur traitement, n'est pas optimale.
3. La lecture intégrale des rapports et des diverses informations en séance prend du temps sans apporter une valeur ajoutée.
4. Les préavis de la Municipalité sont parfois mis tardivement à disposition des commissions et des groupes. Quelquefois imprécis, ils nécessitent trop souvent des compléments oraux d'informations lors du conseil.
5. Les rapports de commission ne sont pas toujours mis à disposition des groupes et de la Municipalité à temps, en tous les cas, pas lors de l'établissement de l'OJ.

## **Conseil communal d'Epalinges**

Rapport final de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil/ 19.11.2019

6. Le renouvellement du conseil, lors d'une nouvelle législature et en cours de législature, ne permet pas aux conseillers de saisir toute la portée des instruments à leur disposition.
7. Le cahier des charges du secrétariat du conseil, leur taux d'activités, leur formation continue ainsi que la logistique mise à leur disposition ne répondent plus à l'évolution des activités du conseil.

### **B. Propositions de solutions à ces différentes problématiques**

Dans sa recherche de solutions à ces différentes problématiques, le GT a pu s'appuyer sur :

- Les propositions obtenues lors du recueil de problématiques
- L'expérience, en son sein, de plusieurs anciens présidents
- Une participation de délégués du GT à une séance de conseil communal dans trois communes voisines : Le Mont-sur-Lausanne, Pully et Bussigny
- Un comparatif des fonctionnements des communes de Lausanne, Lutry, Gland, Vevey et Crissier
- Une étude approfondie de notre règlement et de la Loi sur les communes (LC)

L'analyse des données recueillies nous pousse à vous proposer une refonte importante du fonctionnement du Conseil communal. Les principales propositions concernent les points suivants :

- Les préavis sont mis à l'ordre du jour seulement une fois que la commission a produit son rapport (ou ses rapports, si rapport de majorité et de minorité). Il suffit ainsi que l'ordre du jour soit établi et envoyé au moins 12 jours avant le Conseil
- La commission encourage la transmission écrite des communications du Président du Conseil et de la Municipalité, mais n'en fait pas une règle. Cependant, les rapports des commissions sont transmis par écrit aux membres du Conseil, en même temps que l'OJ
- De même, les motions et postulats sont déposés par écrit auprès du bureau au plus tard 20 jours avant la séance du conseil. Le Bureau examine la recevabilité et transmet le résultat de son examen lors de la séance du conseil. La recevabilité de l'initiative est admise tacitement si personne ne s'y oppose. Dans le cas contraire, la recevabilité de l'initiative est soumise à discussion et au vote du Conseil. Les motions et postulats sont alors développés en séance puis soit soumis au vote pour la prise en considération ou renvoyés en commission

Certaines propositions de la Commission sont déjà en cours :

- ⇒ Dépôt d'un vœu en juin 2018 pour une augmentation du nombre de conseils annuels de 6 à 8
- ⇒ Dépôt d'une motion en juin 2019 « Pour un secrétariat du conseil professionnel »

D'autres sont à venir :

- ⇒ Dépôt d'une motion sur le vote électronique (soutenue par 5 membres de la commission)

## **Conseil communal d'Epalinges**

Rapport final de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil/ 19.11.2019

### **C. Suites de la démarche**

La commission a produit un rapport conséquent en février 2019 intégrant des propositions de modifications du règlement du CC. Dans un souci de coopération, la commission l'a mis en consultation auprès de la Municipalité et du Bureau. Lors de la rencontre avec le Bureau en février 2019, celui-ci a accepté globalement et à satisfaction le projet proposé. La Municipalité, que nous avons rencontré à deux reprises, a émis des réserves et fait des propositions que nous avons partiellement intégrées. Lors d'une troisième et dernière rencontre en octobre 2019, la Municipalité et la commission ont apporté les derniers ajustements et se sont mis d'accord sur la version de modification du règlement que nous vous proposons ce jour. Ce projet de modification de règlement a été récemment soumis à l'examen préalable au Service des communes et du logement (SCL). Leurs corrections sont intégrées dans le présent projet en accord avec la Municipalité.

La commission vous invite, comme le permet l'art 62b de notre règlement, à traiter sa prise en considération immédiatement.

Si vous acceptez la prise en considération de ce projet, les prochaines étapes seront les suivantes :

- Préavis de la Municipalité
- Rapport d'une commission sur le préavis
- Débat et décision du conseil
- Approbation cantonale
- Publication dans la FAO ; la publication fait partir les délais de requête à la Cour constitutionnelle et de référendum

Au nom de la commission,  
Jean-Pierre Michaud  
Président rapporteur  
19 novembre 2019